

## INFORMATIONS PLANNING

### MODIFICATIONS EXCEPTIONNELLES :

- Pour les **corrections 9 et 10 de droit de la famille**, il vous sera proposé deux horaires le mercredi :
  - 9h-11h : correction spécifique aux régimes matrimoniaux
  - 11h-13h : correction classique
- **DIP**

**Un cours supplémentaire de DIP** sera organisé le lundi 21 juin de 15h-18h (si vous appartenez au groupe 2 de libertés publiques, merci de demander au secrétariat l'horaire du groupe 1 du cours de Libertés et procédure 1). Lors de ce cours supplémentaire, il vous sera transmis le sujet n°9 qui sera exceptionnellement à composer chez vous. Vous composerez sur le sujet n°10 le mardi 29 juin (aux horaires habituels). **La correction 9** sera organisée le mardi 29 juin de 17h30 à 19h30. **La correction 10** aura lieu le jeudi 1er juin à l'horaire habituel.
- Le rattrapage du cours de **droit du travail et libertés (groupe 1)** aura lieu le vendredi 2 juillet de 15H15 à 18H15.
- Les corrections n°10 de **droit des obligations** du vendredi 2 juillet sont avancées au Mercredi 30 juin (**Groupe 3** : 15h15 à 17h15 – **Groupe 4** : 17h30 à 19h30)
- Le rattrapage de la correction n°10 de **droit communautaire** aura lieu le jeudi 8 juillet de 13h00 à 15h00. L'épreuve sera disponible le Vendredi 2 juillet. Vous êtes invités à composer à la maison.